

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le trente mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CHALAND Jean Paul

Présents : CHALAND Jean-Paul - DUMAS Georges - DESAGE RECHATIN Fabienne - PICHON DELOME Marie-Line – PACALON Didier - GUERIN Alain - VEY Christophe - BROUSSARD Frédéric – CROUZET Éric

Absents : BROUSSARD Olivier – PICHON Daniel

Après avoir approuvé à l'unanimité les comptes de gestion 2017 du Receveur Municipal, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents, les comptes administratifs 2017 du budget principal et du budget annexe assainissement.

**COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL**

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES : 313 509.13 €

RECETTES : 384 251.13 € (dont 49 141.36 € d'excédent antérieur)

La section de fonctionnement fait état d'un solde excédentaire : 70 742.00 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter 41 983.65 € en section d'investissement et de reporter 46 345 € en section de fonctionnement

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES : 168 951.12 € (dont 21 067.30 € de déficit antérieur)

RECETTES : 210 934.77 €

RESTE A REALISER (Dépenses): 243 700.00 €

RESTE A REALISER (Recettes) : 65 000.00 €

La section d'investissement fait état d'un solde excédentaire de 41 983.65 € qui sera repris au BP 2018

**COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT**

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES 5 151.82 €

RECETTES : 5 151.82 €

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES : 0.00 €

RECETTES : 24 902.21 €

La section d'investissement fait état d'un solde excédentaire de 24 902.21 € qui sera repris au BP 2018

**FISCALITE**

Avant de passer au vote du budget primitif 2018, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter les taux de la fiscalité 2018 de 0,5 %.

Les nouveaux taux 2018 sont :

- <b>taxe d'habitation</b>	<b>7.15 %</b>
- <b>taxe foncière sur les propriétés bâties :</b>	<b>9.19 %</b>
- <b>taxe foncière sur les propriétés non bâties :</b>	<b>65.66 %</b>

### **BUDGET PRIMITIF COMMUNE**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2018 qui s'équilibre à 415 300.00 € en section d'investissement et à 195 215.00 € en section de fonctionnement.

Les principaux investissements prévus pour 2018 : l'achat du micro-tracteur, la construction du local de stockage, l'aménagement de la place et l'acquisition d'une maison

### **BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT**

Le budget primitif 2018 validé à l'unanimité par le conseil municipal s'équilibre en section d'investissement à 29 501.03 € en section d'investissement et à 5 248.82 € en section de fonctionnement.

### **TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC POUR AMENAGEMENT DE LA PLACE**

Le conseil municipal approuve l'avant-projet des travaux d'éclairage public pour l'aménagement de la place de l'église estimé à 8 542.89 € HT. Ces travaux seront confiés au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la commune est adhérente. Il prendra en charge 45 % des travaux plus la TVA. La participation de la commune devrait donc s'élever à 4 698.59 €

### **LIGNE DE TRESORERIE**

Dans l'attente du versement des subventions, le conseil municipal décide de contracter une ligne de trésorerie de 80 000 €

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Salle polyvalente : Le conseil municipal refuse d'augmenter les tarifs de location de la salle du Belvédère. Afin de faire progresser les réservations, il propose de faire un peu de publicité et envisage quelques travaux de rénovation (peinture, protection solaire sur les baies vitrées...) et l'acquisition d'un lave-vaisselle
- Local de stockage : Les travaux du local de stockage ont débuté. Afin de canaliser l'eau s'écoulant sur le terrain, un drain a été installé derrière le gîte.  
Le conseil municipal souhaite que la barrière de la mezzanine soit amovible afin de faciliter l'accès. La pose d'un robinet extérieur a également été évoquée mais la majorité du conseil municipal est défavorable à cette installation.  
Didier PACALON se charge de semer de l'herbe aux abords du local de stockage
- Biens de section du Mas : Le conseil municipal désigne Olivier BROUSSARD comme référent de la commune auprès des membres de la section du Mas et lui demande de prévoir une rencontre avec l'ensemble des membres.
- Chemin de Platespinat : La vente du chemin de Platespinat a été signée. La commune va prochaine relancer la procédure de vente des biens de sections aux riverains
- Mutuelle complémentaire : une compagnie de mutuelle complémentaire a contacté la commune afin de proposer ses prestations aux habitants de la commune. Ces prestations sont consultables en mairie
- Désignation rues : La désignation des rues de la commune se termine. Les noms proposés par les services de la Poste seront validés par le conseil municipal